

Déclarations préalables

Mardi 24 Mai 2022

1ere Déclaration

Monsieur le Président,

Hier, lundi 23 Mai, les salariés de la DO Antilles Guyane ont été invités à suivre, le call staff sur l'arrivée de Free Caraïbe, un call animé par vous Monsieur le Président, et Monsieur Bagouet.

Aussi, la CFE CGC est consternée de constater toute l'énergie que vous avez mobilisée afin d'analyser Free sous toutes ses coutures, allant de sa stratégie marketing, économique et sociale aux Antilles et même à la Réunion...

Nous sommes atterrés de voir le temps que vous avez passé à écouter le ton employé par Xavier Niel, et aussi relayer aux salariés les emplacements géographiques de Free aux Antilles Guyane.

Nous sommes d'autant plus dépassés par le fait qu'Orange Antilles Guyane attende l'arrivée de ce nouvel opérateur pour réfléchir à de nouvelles offres pour « reposer » !

Au cours de ce call, nous avons entendu des mots français et plus largement ces verbatims :

- « Il y a du monde dans la boutique de Free »
- « Red fait sa conférence pendant le call staff ! »
- « Aucune raison de sur-réagir » versus « On s'inquiète de l'arrivée d'un 4^e opérateur ».
- « Nous serons condamnés à nous aligner... »
- « Xavier Niel a utilisé un champ lexical et un vocabulaire modéré, moins agressif qu'à la Réunion. »
- « Orange est cité comme opérateur à abattre. »
- « Nous sommes dans le viseur : nous sommes la cible »
- « On est en guerre »
- « Il s'agit de données confidentielles. Restez mesurés dans vos prises de paroles » (cf. tweet des salariés potentiels)
- Pour enfin clôturer sur : « Ces annonces nous atteignent dans notre fierté, nous déstabilisent, nous bousculent »

Face à vos interventions Monsieur le Président, avez-vous mesuré l'impact anxiogène sur les auditeurs et le retour qu'en feront les managers ?

Monsieur le Président, quand on est en guerre, on a une armée derrière soi, des moyens humains, techniques et financiers. Et sauf erreur de notre part, cette armée, ce sont les salariés qui sont sur le terrain et, qui chaque jour, défendent les intérêts de l'entreprise ; mais qui manquent foncièrement d'armes. A vous de leur en fournir suffisamment pour réagir efficacement. Au lieu de cela, vous mettez les salariés face à votre absence cruelle de vision sur les territoires des Antilles et de la Guyane. Votre seul souci est d'appliquer stricto sensu ce que le National décide pour vous.

Les résultats de l'enquête du CNPS démontrent que les salariés en Agence Distribution sont mis sous pression pour « faire le chiffre » et réaliser des objectifs sans moyens suffisants.

La CFE-CGC souhaite savoir comment vous comptez protéger les vendeurs en boutiques et autres salariés au sein de la DO, face aux Risques psycho-sociaux, vu la méthode que vous comptez mettre en place pour opérer une riposte, suite à l'arrivée de Free ?

Nous estimons votre communication plus que médiocre. C'est à se demander quelle mouche vous a piqués pour réaliser un call staff uniquement sur l'arrivée de ce nouvel opérateur.

La CFE-CGC vous invite à réécouter l'enregistrement de ce call disponible dans Teams. Et surtout n'hésitez pas à demander au département de la Communication de l'effacer !

En résumé, nous n'avons fait que constater votre mission de porte-parolat pour Free, et de consulting pour les autres opérateurs (SFR, Digicel et consors).

Cela nous amène à vous préciser que nous sommes bien au fait Monsieur Kergall, Monsieur Le Président, que vous êtes en partance; d'où vos absences pour tenter de vous repositionner en France hexagonale, comme le font ceux qui viennent et repartent au bout de 3,4 ans.

Nous avons bien conscience que c'est un exercice peu aisé et difficilement conciliable. Toutefois, ayez la décence de déléguer convenablement les pouvoirs qui sont les vôtres à votre équipe, pour permettre une bonne continuité de service dans nos régions, et éviter de faire passer les membres de votre Codir pour des pantins.

Dernier point, cette tribune permet à la CFE CGC de vous rappeler vos obligations concernant l'emploi dans le cadre de ce CSEE, car voyez-vous CE SUJET a des raisons de nous inquiéter vu l'orientation que vous y donnez depuis des années et plus particulièrement dans le cadre de ce projet de fusion, de réorganisation d'activités, de suppressions de postes, ET plus globalement face à votre manque cruel de vision, et de prospective aux Antilles Guyane.

A date, nous constatons une fois de plus que vous entravez les droits des élus reléguant à une date ultérieure la présentation :

- des rapports trimestriels à l'emploi du 3^e et 4^e trimestre 2021,
- du rapport annuel à l'emploi 2021
- du bilan social 2021, qui pour rappel devait faire l'objet d'une information consultation au plus tard le 30 avril 2022.

La CFE CGC vous invite à vous reprendre pour agir de manière responsable avant de quitter notre région et respecter vos obligations envers le CSEE Antilles Guyane.

Nous vous remercions.

Réponse de la Direction : La Direction n'a pas répondu aux questions posées par la CFE CGC. Elle s'est contentée de se justifier et en a remis une couche sur l'opérateur Free Caraïbe ! Au secours !

2eme Déclaration

Registre des dangers graves et imminents

Monsieur le Président,

Chaque élu du CSE dispose d'un droit d'alerte. Ce droit s'étend naturellement aux élus de la CSSCT. Le danger grave et imminent est une situation dangereuse menaçant l'intégrité physique ou mentale des salariés.

Tout comme le registre de sécurité, le registre des DGI est un document légal et obligatoire dès lors qu'un CSE est mis en place dans l'entreprise. Le registre des DGI peut se présenter sous différentes formes, via un cahier ou bien dématérialisée.

Il est important de vous rappeler M. le Président, que le fait de ne pas respecter les règles du Code du travail en santé et sécurité expose la DOAG à une amende et en cas de récidive à 1 an d'emprisonnement.

Nous souhaitons dans le cadre de nos missions consulter les registres des dangers graves et imminents qui doit être mis, de façon obligatoire, à disposition de tous les élus du CSE DO AG.

Pour rappel : Lors du passage de Mme Diana ETIENNE ROUSSEAU à Moudong pour déposer un DGI, ce registre n'existait pas. De ce fait, elle n'a pu déposer cette DGI.

Nous nous tenons donc dans l'attente de votre réponse, afin de connaître la procédure mise en place par l'entreprise pour l'accessibilité, la consultation et l'utilisation du dit registre.

Réponse de la Direction : Les registres pour danger grave et imminents sont mis à disposition aux endroits suivants :

- en Guadeloupe : à la Direction des Ressources Humaines, à Moudong
- en Martinique : à l'espace Aeroservice, à Fort de France
- en Guyane : dans le bâtiment Chaton, à Cayenne

3ème Déclaration

Monsieur le Secrétaire,

En date du 17 Mai dernier, les élus du CSEE ont reçu de la Direction l'ordre du jour de ce CSE positionnant les sujets suivants en dernière position :

- Point sur la situation et l'évolution de la Direction Administrative Financière – périmètre Antilles Guyane (DOC + Orange caraïbe)
- Point sur la situation et l'évolution de la Direction des Ressources Humaines – périmètre Antilles Guyane (DOC + Orange caraïbe)

Cet état de fait nous surprend une fois de plus compte tenu des nombreux échanges que nous avons eus sur ces sujets, de leur importance et surtout du report systématique de ceux-ci.

Pour rappel, la CFE-CGC vous a demandé de mettre à l'ordre du jour du CSE du mois de janvier 2022 ces deux sujets. Votre réponse fut, je vous cite :

Les 2 points demandés par la CFE-CGC seront aussi mis au CSE de février car la Direction n'aura pas assez le temps de les préparer.

Aussi, nous vous avons écrit à nouveau, afin de vous rappeler de mettre ces 2 points à l'ordre du jour du CSE du mois de février en priorité, pour que finalement ils soient pris en compte dans l'ordre du jour du CSE ordinaire du 30 Mars, mais non présentés du fait du retard pris sur la présentation d'autres dossiers.

La CFE-CGC s'étonne d'autant plus du positionnement de ces sujets dans l'ordre du jour de ce CSE à la lumière des sujets qui sont a priori considérés comme « prioritaires », tels que

- Le point sur la situation et les mesures prises par l'entreprise par rapport à l'évolution de l'épidémie du Coronavirus
- L'approbation des procès-verbaux
- ou le bilan de la mise en œuvre de Messaging au sein de la Direction Relation Client Digitale

La CFE-CGC souhaite vous rappeler l'importance de l'établissement de l'ordre du jour, avec au préalable la consultation des élus ; ce document ayant notamment pour but de :

- Donner aux élus la possibilité de recevoir des informations
- Consulter les élus sur les sujets essentiels à aborder

Monsieur le Secrétaire, vous nous laissez perplexes quant à votre position vis-à-vis de la Direction.

Aussi, la CFE-CGC vous demande de porter une attention toute particulière sur les sujets et ordre de priorité de ceux-ci lors de la fixation des ordres du jour.

Nous vous remercions de votre attention.

Réponse de la Direction : Proposition de la Direction d'organiser une réunion CSE extraordinaire le 8 juin afin de traiter ces 2 points.



www.cfecgc-orange.org

abonnements gratuits : bit.ly/abtCFE-CGC

tous vos contacts : bit.ly/annuaireCFE-CGC

cadres ou pas, vous pouvez compter sur nous !

